

Vœu à la Maire de Paris déposé par Pauline Véron, Claire Morel et Jonathan Sorel, relatif à la circulation des deux-roues motorisés, sur les trottoirs du 9^e arrondissement et de Paris

*

CONSIDÉRANT que de nombreux conducteurs de deux-roues, notamment de deux-roues motorisés, n'hésitent pas à circuler sur les trottoirs, au mépris de la loi, mettant en danger les piétons et plus particulièrement les enfants, notamment dans le 9^e rue de Clichy, rue Blanche ou rue de Maubeuge ;

CONSIDÉRANT que la lutte contre ces comportements passe d'une part par des actions de prévention et de sensibilisation des conducteurs ; et d'autre part par des actions de répression par la verbalisation la plus systématique possible de ces comportements, actions qui relèvent à Paris de la compétence de la préfecture de police ;

CONSIDÉRANT que des opérations récurrentes de verbalisation à certains endroits identifiés comme particulièrement problématiques, comme celles qui avaient été mises en œuvre par le commissariat du 9^e à la demande de Jacques Bravo, alors Maire du 9^e, pour dissuader ces comportements particulièrement dangereux sont efficaces ;

CONSIDÉRANT qu'une campagne de communication de la part de la Préfecture de Police en direction des conducteurs de deux-roues motorisés permettraient aussi de faire évoluer les comportements, pour plus de sécurité ;

*

Pauline Véron, Claire Morel et Jonathan Sorel émettent le vœu que :

- **Le Préfet de Police mette en place des opérations de contrôle de la circulation des deux-roues motorisées sur les trottoirs de Paris et en particulier dans certains quartiers du 9^e très exposés à ce type d'infraction, comme les rues de Clichy, Blanche ou Maubeuge, pour les dissuader et les verbaliser ;**
- **Le Préfet de Police, en lien avec la Ville de Paris, mette en place un plan de communication pour lutter contre les incivilités commises par les conducteurs de deux-roues motorisés.**